

0710009Z  
ACADEMIE DE DIJON  
COLLEGE LOUISE MICHEL  
1 ROUTE DE ST LOUP DE LA SALLE  
71150 CHAGNY  
Tel : 0385871771

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÉCURITÉ

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 9  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 22/09/2021  
Réuni le : 07/10/2021  
Sous la présidence de : Christophe Boudias  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur Christophe BOUDIAS, chef d'établissement, présente le Plan Particulier de Mise en Sûreté mis à jour.  
Monsieur BOUDIAS rappelle au conseil d'administration que ce document retranscrit les actions  
- à mener en cas de situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens.  
- à assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs.  
- à appliquer les directives des autorités.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0